

blesser au travail et mon employeur a annuler ma police d assuran

Par guyd, le 19/11/2009 à 23:23

Bonjour ,je voudrais savoir ce que je peut faire ,je me suis blesser au travail en aout 2008 j ai eu un tendon de dechirer et une tendinite au coude droit je n ai tjrs pas repris le travail j avais 2 emplois que je pratique plus vu la blessure mais la csst me paie que pour une ai je droit d avoir une compensation pour mon 2 travail et mon employeur a canceller mes assurances au travail ils m ont dis que je n avais pas payer mes cotisations sans m aviser de rien et maintenant m ont dis que j allais recevoir une facture d eux ainsi que l union personne ne m a rien dis de cela et moi qui ne fais rien depuis aout 2008 puis je leur reclamer une compensation et sans savoir encore si je ne perdrai pas un certain pourcentage de mon bras svp repondez moi je ne sais pas ou aller et quoi faire si ont me dis que oui je peut faire de quoi c est sur que je me prendrai un avocat merci d avance

Par Julie THOMAS, le 20/11/2009 à 11:47

Bonjour,

Je manque d'éléments pour pouvoir vous conseiller. Concernant la chronologie des faits, les circonstances de votre accident etc...

Pouvez-vous me préciser ces différents points ?

Julie THOMAS (jthomas.avocat@gmail.com)

Par guyd, le 24/11/2009 à 17:05

В

Par guyd, le 24/11/2009 à 18:06

Bonjour, je vais vous raconter mon histoire comment cela est arriver . Je me suis blesser au travail je travaille pour une compagnie de viande soit chez delstar mon travail consiste a

prendre des morceaux de viande avec un crochet dans une grande cuve rempli d eau ou les morceaux ont degeler toute la nuit et je dois defaire le plastique qui le recouvre en percant avec le crochet ramasser le morceau et le lancer dans une cuve en face de l'autre alors a un moment le morceau n est pas parti et j ai subi un violent choc au bras j ai fini la journee c etais un vendredi le 25 aout 2008 donc la journee fini je me dis que la fin de semaine devrais me faire du bien le samedi douleur plus forte le dimanche meme chose je me presente donc a I hopital maisonneuve-rosement en clinique ont me dis que je ne peut retourner au travail comme cela ont me donne les papiers pour la compagnie et je dois revoir le docteur plus tard soit 2 semaines apres et ont me diagnostique une epicondylite du coude droit, entorse du biceps et triceps droit 2 semaines plus tard je revois le medecin qui me fais faire de la physiotheraphie 4 jours semaines et 2 jours d accupuncture a tous les 2 semaines je revois le medecin rendu le 31-10-08 je passe une radiologie resultat de la radiologie au niveau du tendon donc aspect tumefieet signal accentue du tendonconjoint des extenseurs a son insertion sur l'epicondyle lateral traduisant les signes d'une tendinophatie chronique a la surface profonde du tendon il existe un hypersignal t2 documentant une petite dechirure partielle je fais toujours ma phisio et mon acc. en novembre la compagne me demande un expertise en decembre je recois une injection a la cortisone sans resultat et le medecin m arrete la physio car ce la me fait plus de mal que de bien en janvier 2009 je recois une 2 injection a la cortisone et tirs sans resultat fevrier la compagnie me demande un autre expertise que je fais comme la premiere d ailleurs en avril je vois un medecin qui lui me dis que cela va prendre I operation mon medecin lui aime mieux que cela se produise seulement qu en dernier recours il me fait voir un specialiste en orthopedie je vois le specialiste et me demande un examen en medecine nucleaire car il craint une dystrophie post traumatisme que j ai passer en aout resultat negatif et trs heureux je me faissais bcp de soucis a ce moment et j ai du passer un autre examen en IRM que j ai passer le 09-09-09 ecris tel quel au niveau c3c4,tres discrete proeminence discale postero-laterale droite,compatible avec une tres petite hernie discale sous-ligamentaire n occasionnant toutefois pas de stenose foraminale ni compression radiculaire significative les disques c4 a c6 snt normaux au niveau c6-c7 tres discrete proeminence discale sous-ligamentaire postero-mediane sans stenose spinale ni compression radiculaire les disgues c7 a d5 ne presentent pas de hernie discale legere spondylose anterieure et voici je vois tirs le medecin regulierement et je suis en attent presentement soit pour un platre ou une prothese pour l'immobiliser le bras pour une periode d environ 2 mois voir si ca peut se replacer avant de voir la suite et quand je suis venu pour prendre des renseignement a ma police d assurance au travail ont m a dis que je n etais plus assurer la compagnie avais canceller et quand je les ai telephoner ca c est la semaine passer la elle m a dis que je n avais pas payer mes cotisations et que je recevrais une facture de leur part que devrai rembourser pourquoi les rembourser si ils ont canceller et de quel droit peuvent t il arreter mes assurances sans m aviser de surcroit moi qui avais resigner mes anciennes et maintenant si je meurs je ne suis pas assure si il m aurrais avertis je les aurrais payer pourquoi eux ont payer canceller et me recalme il aurrais du continuer a les payer et l;es rembourser de toute facon il me le reclame et moi qui ne fais plus rien depuis ce temps i avais 2 emplois en plus comme mentionner dans mon 1 message je perds bcp d argent dans ca et la compagnie pensent p-e que j ai rien et que je suis bien mais j ai un auto une femme et 2 enfants j ai le moral a terre et je peut meme dire que c est pas tjrs drole dans la maisonquand il n a pas de sous qui entre je suis sur que vous savez et bien merci de m avoir lu si vous pouvez m aider ahhh que j aimerais donc mais bon deja d en n avoir parler ou plutot ecris lol ca me fais du bien syp de l aide et merci d avance

Par Julie THOMAS, le 24/11/2009 à 18:56

J'ai plusieurs questions à vous poser, mais cela risque d'être long à écrire. Pouvez-vous me donner vos coordonnées téléphoniques par e-mail ? Je vous appellerai dans la journée demain pour pouvoir discuter de vive voix.

Bien cordialement,

Julie THOMAS

(jthomas.avocat@gmail.com)